



Conseil économique et social

Distr. : limitée
9 août 2017
Français
Original : anglais/espagnol/français

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2017

12-15 septembre 2017

Point 8 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Bulgarie

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour la Bulgarie est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période 2018-2022, soit un montant de 4 215 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 11 500 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant la deuxième session ordinaire de 2017.

* E/ICEF/2017/14.

Fondements du programme

1. Membre de l'Union européenne (UE) depuis 2007, la Bulgarie est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure qui compte une population de 7 150 000 habitants (chiffres de 2015), dont 1 190 000 (16,6 %) sont des enfants¹. D'après le dernier recensement (2011), les principaux groupes ethniques sont les suivants : les Bulgares (84,8 %), les Turcs (8,8 %) et les Roms (4,9 %). Avec un Indice de développement humain de 0,782, la Bulgarie arrive 59^e sur 188 pays et territoires et se situe dans la catégorie « développement humain élevé ».

2. Les questions relatives aux enfants restent une priorité politique nationale et des progrès significatifs ont été accomplis dans des domaines clés, avec le soutien de l'UNICEF et d'autres partenaires. Citons, entre autres, la désinstitutionnalisation des enfants, le développement de la petite enfance (DPE), l'enseignement préscolaire et scolaire, ainsi que l'accès à la justice. Par ailleurs, la Bulgarie fournit de plus en plus une assistance technique à d'autres pays pour y faire progresser les droits de l'enfant, et partage son expérience et ses connaissances dans le cadre de la coopération horizontale.

3. Le gouvernement a préservé la stabilité macroéconomique tandis que le pays s'efforce de converger vers les normes de l'Union européenne en matière de développement socioéconomique et de cohésion sociale. Le revenu par habitant, le plus faible de l'UE, représente 47 % de la moyenne européenne². Les disparités entre la population globale et certains groupes vulnérables restent un défi majeur. La Bulgarie affiche l'un des coefficients de Gini les plus élevés de l'Union européenne (37, après les transferts sociaux), qui révèle d'importantes inégalités de revenus³.

4. Près de la moitié des enfants bulgares (43,7 %⁴, soit 527 000 enfants⁵) sont exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Les plus vulnérables et marginalisés sont ceux qui vivent dans des foyers pauvres, au sein de familles monoparentales ou comptant plus de trois enfants, et ceux qui sont issus des groupes ethniques turc ou rom, déscolarisés, handicapés, migrants et réfugiés (notamment les enfants non accompagnés ou séparés), et placés dans des structures d'accueil.

5. Ces quatorze dernières années, le taux moyen de mortalité infantile (6,6 pour 1 000 naissances vivantes en 2015)⁶ a été réduit presque de moitié, mais continue d'être deux fois plus élevé que la moyenne de l'Union européenne ; en outre, dans certaines parties du pays il est près de trois fois supérieur au taux national. En dépit de la diminution progressive du taux de mortalité néonatale (4 pour 1 000 naissances vivantes en 2015), ce dernier est toujours supérieur à la moyenne de l'UE (2,5 pour 1 000 naissances vivantes)⁷.

¹ Institut national de statistique, www.nsi.bg/en (en anglais).

² Eurostat, http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/GDP_per_capita_consumption_per_capita_and_price_level_indices (en anglais).

³ Institut national de statistique, www.nsi.bg/en/content/8294/poverty-and-social-inclusion-indicators-national-level (en anglais).

⁴ Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie.

⁵ Institut national de statistique, www.nsi.bg/en/content/8294/poverty-and-social-inclusion-indicators-national-level (en anglais).

⁶ Institut national de statistique, www.nsi.bg/en/content/6635/infant-deaths-under-1-year-age-districts-and-sex (en anglais).

⁷ Rapport annuel sur la santé des citoyens de la République de Bulgarie et la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de santé, 2015, www.mh.government.bg (en bulgare).

6. Les naissances chez les adolescentes et les jeunes femmes âgées de moins de 20 ans s'élèvent à 9,5 % des naissances vivantes ; dans certaines régions, le pourcentage est encore plus important⁸. L'initiation précoce à l'activité sexuelle et les comportements adolescents à risque constituent les principaux facteurs déterminants des grossesses précoces⁹. Les écueils les plus importants sont le manque d'éducation sanitaire et d'éducation sexuelle à l'école et le manque d'informations sur les services adaptés aux besoins des adolescents en matière de santé sexuelle et procréative disponibles.

7. Ces dernières années, des efforts significatifs ont été fournis pour améliorer la santé des enfants et le développement de la petite enfance. De nouvelles mesures ont été intégrées aux politiques stratégiques nationales relatives à la santé et à la désinstitutionnalisation. Des services de DPE ont été instaurés dans l'ensemble du pays et se centrent sur le soutien aux parents et les conseils aux familles, les interventions précoces, l'inclusion des enfants handicapés dans l'enseignement préscolaire, la promotion de la santé, ainsi que les soins et l'éducation de la petite enfance.

8. L'éducation publique est gratuite en Bulgarie ; l'éducation préscolaire est obligatoire à partir de cinq ans. Le taux de scolarisation dans le préscolaire atteint 90 % ; cependant, moins de 80 % des enfants âgés de 3 à 4 ans vont à la maternelle¹⁰. Le taux de scolarisation est de 93,2 % dans le primaire, de 78,3 % dans le premier cycle du secondaire et de 81,5 % dans le deuxième cycle du secondaire¹¹. Chaque année, environ 1 000 enfants en âge d'être scolarisés ne fréquentent pas l'école ; pendant l'année scolaire 2014-2015, quelque 14 500 enfants ont abandonné l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire. Les résultats des acquis scolaires ne sont pas à la hauteur des prévisions : le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) révèle que les compétences de plus de 40 % des enfants bulgares sont inférieures aux références de base ; quant au classement, la Bulgarie est 45^e sur 72 pays. Les investissements dans l'éducation de la Bulgarie sont parmi les plus faibles de l'Union européenne : 4,1 % du produit intérieur brut (2014)¹².

9. Les inégalités, en particulier ethniques, persistent : par exemple, le taux de déscolarisation des enfants roms est de 45 % dans l'enseignement préscolaire et de 15 % dans le cycle primaire¹³. Quant aux enfants handicapés, seuls 50 % sont intégrés dans le système éducatif ordinaire et, d'après les estimations, 8 000 sont déscolarisés¹⁴. Les principaux obstacles à l'accès à l'éducation sont la pauvreté et l'incapacité à payer les frais cachés, le faible niveau d'instruction des parents, les problèmes de santé, la faible maîtrise de la langue officielle, les stéréotypes et les préjugés.

10. La Bulgarie a accompli des progrès remarquables dans sa réforme des soins aux enfants et pour garantir le droit des enfants à vivre dans un cadre familial attentionné et porteur. Le nombre d'enfants vivant dans des institutions de type traditionnel a fortement diminué¹⁵, passant de 7 587 en 2010 à 1 232 en juin 2016. L'ambitieuse Vision stratégique nationale de la désinstitutionnalisation des enfants en Bulgarie a abouti à la fermeture de toutes les institutions pour enfants présentant un handicap mental et de près de la moitié des

⁸ Institut national de statistique, www.nsi.bg/en/content/6617/births (en anglais).

⁹ Health Behaviour in School-aged Children (HBSC), 2013/2014. Voir www.hbsc.org.

¹⁰ Institut national de statistique.

¹¹ Ibid.

¹² Eurostat.

¹³ Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, « La situation des Roms dans 11 États membres de l'UE – Les résultats des enquêtes en bref », 2012.

¹⁴ Estimations basées sur les données de l'Agence d'assistance sociale et de TransMonEE.

¹⁵ <http://www.asp.government.bg/web/guest/godisen-otcet> (en bulgare).

institutions prenant en charge les enfants de moins de trois ans. Cela a été possible grâce à la création d'un vaste réseau de familles d'accueil et de foyers de type familial pour les enfants. Un tiers des enfants placés en famille d'accueil (soit 766 sur 2 312 en septembre 2015) ont moins de trois ans et plus de 6 000 enfants sont accueillis par des proches¹⁶.

11. En dépit de ces progrès, chaque année, de nombreux enfants sont séparés de leur famille. Les enfants handicapés ou qui sont issus de communautés marginalisées sont les plus exposés à ce risque. Les principaux goulets d'étranglement sont le manque de services de qualité destinés aux enfants et l'insuffisance des ressources affectées au soutien des familles. D'autres facteurs déterminants à cet égard sont la stigmatisation et les préjugés, les grossesses précoces et, dans certaines communautés roms, le mariage d'enfants. Mis à jour en 2016, le Plan d'action pour la mise en œuvre de la Vision stratégique nationale de la désinstitutionnalisation des enfants définit clairement la voie à suivre pour réformer les soins aux enfants et met davantage l'accent sur la prévention des séparations familiales.

12. Depuis l'adoption de la loi sur la protection de l'enfance en 2000, la Bulgarie a mis au point un système de protection de l'enfance qui couvre également la prévention et l'identification de la violence à l'égard des enfants, ainsi que les mesures à prendre pour y remédier. Les châtiments corporels sont interdits par la loi sur la protection de l'enfance, le Code de la famille (2009) et la loi sur l'enseignement préscolaire et scolaire (2015). En février 2017, le conseil des ministres a adopté le Programme national pour la prévention de la violence et de la maltraitance des enfants, mais la violence à l'égard des enfants continue d'être un problème majeur. Des études récentes montrent que la grande tolérance et l'acceptation par la société de la violence et la faible compréhension de ses formes émergentes, comme la maltraitance et l'exploitation sexuelle des enfants en ligne, constituent des facteurs déterminants. Pas moins de 68 % des parents¹⁷ acceptent le recours à une « violence raisonnable » comme moyen de discipline ; parallèlement, peu de programmes d'envergure encouragent les parents à utiliser des méthodes disciplinaires non violentes. En 2015, les services de protection de l'enfance ont reçu 3 741 plaintes pour violences et, après enquête, ont ouvert 957 affaires. La plupart des dossiers enregistrés concernent des formes graves de maltraitance infligées par la famille.

13. En dépit des efforts significatifs déployés par le gouvernement depuis 2011 pour établir un système moderne de justice pour les mineurs, le cadre juridique n'est toujours pas conforme à la Convention relative aux droits de l'enfant et aux normes internationales y afférentes. Le projet de loi sur les mesures extrajudiciaires et éducatives et les amendements au code pénal et au code de procédure pénale, qui sont toujours en attente d'approbation, devraient représenter une avancée décisive et remplacer l'approche répressive par des interventions socioéducatives axées sur les besoins individuels des adolescents. L'adoption de la loi constituera un premier pas important vers un accès équitable à la justice dans le pays. Par ailleurs, le système d'administration de la justice introduit de nouvelles pratiques visant à prévenir la revictimisation des enfants victimes et témoins d'actes criminels. Cependant, la mise en œuvre complète des normes internationales relatives au traitement des enfants dans le cadre de l'administration de la justice est tributaire de la modification de plusieurs organes juridiques, ce qui permettra d'accorder une attention primordiale à l'intérêt supérieur de l'enfant et de faire respecter son droit à faire entendre sa voix dans toute procédure judiciaire ou administrative le concernant.

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Centre national d'études de l'opinion publique, 2012.

14. On peut citer, parmi d'autres mesures positives, l'engagement du médiateur à surveiller la situation des enfants vulnérables, la capacité accrue des organisations non gouvernementales (ONG) à rendre compte de la situation des droits de l'enfant, et le système d'information récemment inauguré par l'Agence d'assistance sociale qui devrait améliorer la collecte de données sur la protection de l'enfance. Plusieurs goulets d'étranglement, comme le manque de données ventilées et d'uniformité des méthodes de collecte et d'analyse de l'information, ainsi que les lacunes persistantes des systèmes nationaux de suivi de la situation des enfants, devront être supprimés afin de mieux remédier aux privations subies par les enfants les plus défavorisés et leur famille et de réduire les inégalités.

15. La sensibilisation de l'opinion publique aux droits de l'enfant doit être renforcée. Les médias continuent d'être la principale voie de communication, de plaider et de mobilisation des ressources en faveur des droits de l'enfant. Si les médias sociaux et traditionnels offrent un potentiel énorme pour faire évoluer les normes, les attitudes et les comportements sociaux, le respect de la déontologie lors de l'établissement de rapports sur la situation des enfants demeure un problème. Pour que les médias contribuent davantage à influencer l'opinion publique et à adapter les normes sociales aux enfants, il est nécessaire d'améliorer la communication et d'interagir de manière plus professionnelle avec les enfants les plus défavorisés et vulnérables. Un autre défi à relever est la sous-représentation des enfants et des adolescents dans les médias.

16. Les résultats obtenus grâce au partenariat en cours entre le gouvernement de la Bulgarie et l'UNICEF ont trouvé un large écho dans l'opinion publique, si l'on en juge par le nombre croissant de particuliers et d'entreprises partenaires qui soutiennent la réalisation des droits de l'enfant dans le pays. Plus de 80 000 particuliers et 700 entreprises ont contribué aux programmes soutenus par l'UNICEF entre 2013 et 2016. Plusieurs partenariats d'entreprise stratégiques font figure de meilleures pratiques en matière d'engagement intégré et de responsabilité sociale des entreprises, tant en Bulgarie que dans le monde entier.

17. Le gouvernement de la Bulgarie a joué un rôle actif dans la promotion des droits de l'enfant à l'échelle internationale en tant que membre (2013-2015) et que vice-président (2014) du Conseil d'administration de l'UNICEF et en tant que cofondateur du Groupe des amis des enfants et des ODD au sein des Nations Unies. Il a placé les droits de l'enfant au centre de sa présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, mettant en avant la Stratégie pour les droits de l'enfant, lancée à Sofia en avril 2016. Il a en outre apporté sa plus grande contribution bilatérale à l'UNICEF, dans le cadre d'un projet destiné aux enfants handicapés en Géorgie. Pour sa part, l'UNICEF a soutenu le partage des bonnes pratiques de la Bulgarie en dehors de ses frontières et a facilité la coopération horizontale avec plusieurs pays de la région dans divers domaines : réforme des soins aux enfants, développement de la petite enfance, éducation, jeunes et adolescents.

18. La Bulgarie est sujette aux catastrophes naturelles, comme les inondations, les fortes chutes de neige isolant les populations des régions montagneuses et l'activité sismique. L'impact potentiel pour les enfants et leur famille va des dommages matériels (domiciles et actifs) aux pertes humaines. Le gouvernement a les moyens d'intervenir et a accès à un important soutien financier de l'Union européenne en cas de situation d'urgence, mais il est nécessaire d'introduire une approche tenant compte de la problématique hommes-femmes et des besoins des enfants dans la préparation aux situations d'urgence et dans les interventions d'urgence. Depuis 2013, le pays fait face à un afflux de demandeurs d'asile. En 2016, un total de 19 418 migrants et réfugiés ont sollicité une protection internationale.

Environ 30 % étaient des enfants, dont certains étaient non accompagnés et séparés¹⁸. Le gouvernement s'est efforcé d'améliorer l'accueil des demandeurs d'asile et de garantir la satisfaction de leurs besoins élémentaires en matière d'abri, de nourriture et de soins médicaux. L'UNICEF a aidé les partenaires nationaux à couvrir les besoins des enfants et à renforcer la protection des enfants séparés et non accompagnés.

Priorités du programme et partenariats

19. La principale conclusion de l'examen à mi-parcours (2015) du programme de pays précédent est que le partenariat évolutif entre l'UNICEF et la Bulgarie doit continuer à se centrer sur l'équité, tout en optimisant le potentiel du pays à soutenir et à promouvoir les droits de l'enfant dans le monde. Les partenaires ont souligné que l'approche intégrée de l'UNICEF est un atout essentiel qui lui permet d'associer les conseils pratiques et l'assistance technique, de promouvoir le dialogue national, de faire des modélisations, de nouer des alliances, d'exploiter les ressources publiques et privées, y compris celles de l'Union européenne et d'autres fonds et organes connexes, et de faciliter la coopération horizontale et le partage des connaissances et de l'expérience de la Bulgarie. L'examen à mi-parcours a également mis en lumière un enseignement fondamental : les lacunes en matière de coordination intersectorielle entravent l'obtention de résultats en faveur des enfants dans tous les domaines. Les partenaires nationaux ont réaffirmé leur engagement déterminé à améliorer l'intégration sectorielle et à renforcer les synergies.

20. S'appuyant sur les résultats de la coopération passée, l'objectif global du programme est de soutenir les efforts de la Bulgarie visant à permettre à tous les enfants et à tous les adolescents du pays, y compris les plus défavorisés, d'exercer leurs droits et de réaliser pleinement leur potentiel dans une société inclusive et protectrice, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant et aux observations du Comité des droits de l'enfant. Le partenariat sera également guidé par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits des personnes handicapées, ainsi que par le Plan stratégique de l'UNICEF 2018-2021. Il contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable, à la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016-2021) et à la recommandation de la Commission européenne « Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité ». Le programme est en concordance totale avec les priorités nationales et soutiendra les efforts du gouvernement pour bâtir une société inclusive, telle qu'elle est définie par la Stratégie Europe 2020. Le partenariat évolutif entre le gouvernement de la Bulgarie et l'UNICEF participera en outre aux efforts déployés à l'échelle mondiale pour faire progresser les droits de l'enfant en élaborant des approches innovantes, en mettant à profit les ressources et l'expertise disponibles, et en facilitant la coopération horizontale et le partage des connaissances et de l'expérience de la Bulgarie avec d'autres pays.

21. Les quatre composantes du programme ci-dessous s'appuient sur les recommandations émises dans le cadre des examens annuels réalisés avec les partenaires nationaux et de l'examen à mi-parcours de 2015, ainsi que sur les consultations nationales menées auprès de 7 000 filles et garçons.

¹⁸ Agence nationale pour les réfugiés, www.aref.government.bg/?cat=21 (en anglais).

Développement de la petite enfance et soins aux enfants

22. S'appuyant sur les résultats obtenus en matière de développement de la petite enfance, le programme soutiendra l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques nationales de façon à garantir un appui complet aux enfants les plus défavorisés dans ce domaine. Cela inclut les interventions visant à renforcer les capacités des adultes responsables d'enfants à fournir des soins attentionnés, à renforcer la compréhension du développement social, émotionnel et cognitif de l'enfant, et à accroître la demande de services de DPE. Travaillant en étroite collaboration avec le Ministère de l'éducation et des sciences, le Ministère de la santé et le Ministère du travail et de la politique sociale, l'UNICEF soutiendra les modifications apportées à la législation, aux arrangements institutionnels, aux allocations budgétaires et à l'intensification de la coordination afin de mieux remédier aux inégalités et d'assurer l'accès de tous les enfants à des services de DPE de qualité. À cet égard, il sera crucial de lutter contre les pratiques néfastes, de soutenir la parentalité positive, d'assurer la détection précoce des enfants courant le risque de connaître des difficultés de développement, et d'identifier les enfants victimes de négligence, de violence et de maltraitance.

23. Conformément à la Stratégie nationale pour la santé 2014-2020, la capacité du système de soins de santé sera renforcée afin de permettre aux jeunes enfants de réaliser pleinement leur potentiel pendant les trois premières années de leur vie. L'UNICEF collaborera avec le Ministère de la santé pour que le cadre réglementaire et les directives pertinentes intègrent un soutien et un suivi systématiques du développement de la petite enfance. La collaboration portant sur les visites à domicile se poursuivra également et s'appuiera sur la validation, le calcul des coûts et la diffusion des enseignements tirés du travail de modélisation de l'UNICEF, ce qui permettra son adoption et son élargissement à l'échelle nationale comme prévu.

24. Le programme continuera de soutenir les réformes affectant les soins aux enfants et la désinstitutionnalisation en renforçant les systèmes de protection sociale et de protection de l'enfance afin de réaliser progressivement le droit de chaque enfant à vivre dans un environnement familial. L'UNICEF centrera ses efforts sur l'élaboration et la mise en œuvre d'interventions et de politiques intersectorielles afin de renforcer la capacité du système de protection de l'enfance à prévenir, à identifier et à faire face aux risques pesant sur les enfants et aux facteurs de séparation familiale, dont la violence, et veillera à assurer la prise en charge intégrée et le soutien aux familles.

25. Les efforts seront centrés sur la mise au point des normes et des mécanismes d'assurance de qualité, et sur l'amélioration de la coordination afin d'accroître l'incidence des services sociaux et des établissements de soins alternatifs (comme le placement en familles d'accueil et les foyers pour petits groupes). D'autres mesures cibleront le renforcement du système de protection de l'enfance, son intégration accrue avec d'autres secteurs sociaux – en particulier le système de protection sociale –, sa redevabilité et la mobilisation de ressources suffisantes. La capacité à assurer la protection des enfants dans les situations d'urgence sera également accrue.

26. Le programme s'appuiera sur un éventail de stratégies – communication en faveur du changement social, plaidoyer et sensibilisation de publics spécifiques – pour favoriser l'instauration d'un environnement favorable reconnaissant et assurant systématiquement le développement de la petite enfance en tant que fondement du bien-être, du développement et de la santé tout au long de la vie.

Éducation et apprentissage préscolaire inclusifs

27. Cette composante soutiendra les efforts nationaux visant à réaliser progressivement le droit de chaque enfant à une éducation inclusive et de qualité. La nouvelle loi sur l'éducation préscolaire et scolaire a ouvert la voie à l'introduction de l'enseignement inclusif dans tous les établissements préscolaires et scolaires et au renforcement des mesures visant à réduire le décrochage. L'UNICEF poursuivra son partenariat avec le Ministère de l'éducation et des sciences, les municipalités, les établissements préscolaires et scolaires, et les ONG afin de promouvoir des pratiques plus inclusives, de renforcer les capacités des enseignants, de modifier l'environnement physique, de mobiliser les parents, de prévenir la violence et de satisfaire les différents besoins des enfants. La génération d'informations et de données probantes éclaireront le cadre politique national en matière d'éducation inclusive, et la communication en faveur du changement social renforcera le soutien et la sensibilisation des parents, de la société civile, des professionnels et du gouvernement.

28. L'un des principaux objectifs de cette composante est de réduire le nombre de jeunes quittant prématurément l'école. L'UNICEF mettra son expertise technique au service de la mise en œuvre de la stratégie nationale visant à réduire l'abandon scolaire précoce, d'une part, et de l'efficacité du système d'alerte rapide afin d'identifier les enfants déscolarisés et courant le risque d'abandonner l'école, d'autre part. Afin de venir en aide aux adolescentes roms, qui d'après différentes enquêtes sont particulièrement vulnérables, une approche intégrée des normes sociales et des rôles attribués aux sexes sera mise à l'essai dans des municipalités sélectionnées dans le cadre d'un partenariat avec les établissements scolaires, les communautés roms et les ONG. L'UNICEF aura pour mission de valider, de calculer le coût et de documenter les modèles d'interventions innovantes et souples garantissant l'accès des enfants vulnérables à une éducation préscolaire de qualité ; le but étant, à terme, de transposer à plus grande échelle cette initiative. Cette composante contribuera en outre à introduire un enseignement portant sur les droits de l'enfant, la santé et la citoyenneté dans les établissements scolaires et à faciliter la participation des enfants et des adolescents.

Prévention de la violence, protection des victimes et accès de tous les enfants à la justice

29. La réalisation du droit de chaque enfant à vivre à l'abri de la violence, de la maltraitance, de l'exploitation et de pratiques néfastes sera un élément transversal de l'ensemble du programme. L'UNICEF continuera de collaborer avec le gouvernement afin de renforcer les capacités nationales à prévenir, à identifier, à répondre et à remédier à la violence à l'égard des enfants, et d'offrir réparation aux enfants victimes. S'appuyant sur les progrès accomplis, cette composante contribuera à mettre en œuvre le Programme national pour la prévention de la violence et de la maltraitance des enfants, à réformer la législation, à renforcer les mécanismes visant à signaler les cas de violence et de maltraitance, ainsi que la collecte de données. Une stratégie clé consistera à approcher directement les enfants afin de les sensibiliser davantage à leurs propres droits et aux mécanismes et aux outils permettant de signaler les cas de violence. L'UNICEF soutiendra la mise à l'essai de services multidisciplinaires (sociaux, juridiques, psychologiques et médicaux) destinés aux enfants victimes de la violence et la création de nouveaux dispositifs accessibles et sûrs permettant aux enfants de dénoncer la violence subie.

30. Il est prévu de modifier plusieurs lois afin d'améliorer l'accès des enfants à la justice et de faire en sorte que leur intérêt supérieur soit une considération primordiale ; par ailleurs, l'adoption de nouvelles règles et politiques rendra cet accès équitable. Il faudra à cet égard institutionnaliser les programmes de formation des fonctionnaires de police, des procureurs, des juges et des avocats. Dans le domaine de la justice pour mineurs, l'UNICEF soutiendra la mise en œuvre du projet de loi sur les mesures extrajudiciaires et éducatives en élaborant des procédures relatives à l'administration de la justice envers les enfants en conflit avec la loi, en préparant des projets de législation secondaire, en créant des programmes de formation pour les professionnels pertinents et en mettant au point des mécanismes de déjudiciarisation et des mesures de remplacement. Enfin, des services de consultation juridique spécialisée et d'assistance juridique seront mis à la disposition des enfants, notamment les réfugiés et les migrants, intervenant dans les procédures judiciaires.

Partenariats pour le suivi, la communication et la promotion des droits de l'enfant en Bulgarie et dans le monde

31. Si les partenariats ont été décisifs pour obtenir des résultats dans tous les domaines, cette composante se centrera sur l'établissement de nouvelles alliances avec les enfants et les adolescents, les institutions publiques, les médias, la société civile et le secteur privé afin d'assurer la communication et le plaidoyer en faveur des droits de l'enfant en Bulgarie et dans le monde et d'en assurer le suivi. S'appuyant sur le rôle fédérateur de l'UNICEF pour les questions concernant l'enfance, le programme de pays continuera de soutenir l'engagement et la coopération d'un large éventail de partenaires en vue d'aborder des questions prioritaires et émergentes, comme le soutien aux familles et aux enfants, la lutte contre la violence à l'égard des enfants, et l'inclusion de tous les enfants dans l'enseignement général.

32. Cette composante aidera l'Institut national de statistique et d'autres systèmes nationaux d'information à recueillir et à analyser les données ventilées et sexospécifiques, et à identifier les groupes d'enfants les plus vulnérables ainsi que les goulets d'étranglement entravant la réalisation de leurs droits. Les initiatives de l'Office public de la protection de l'enfance et des institutions de défense des droits de l'homme indépendantes, en particulier le Bureau du médiateur, visant à assurer la promotion et le suivi efficaces des droits de l'enfant et à enquêter sur les violations de ces droits, bénéficieront également d'un soutien. Les partenariats de l'UNICEF avec le milieu universitaire, les instituts de recherche et la société civile seront davantage renforcés afin de permettre le suivi régulier et indépendant des droits de l'enfant, ainsi que de la situation des enfants réfugiés ou migrants.

33. Les médias sociaux, numériques et traditionnels permettront d'atteindre de nouveaux publics. L'UNICEF contribuera à améliorer les compétences des principaux journalistes, des étudiants et des professionnels des médias, ainsi que des ONG afin qu'ils adoptent une démarche éthique pour rendre compte des questions relatives aux enfants. Une attention particulière sera accordée au renforcement de la sensibilisation de l'opinion publique et à la constitution d'une compréhension commune autour des vulnérabilités spécifiques et de l'évolution des capacités et des possibilités propres à l'adolescence. Par ailleurs, l'engagement des adolescents en tant qu'agents de changement sera un élément transversal de l'ensemble des domaines du programme.

34. Le partenariat avec le secteur privé contribuera à promouvoir la solidarité et le changement social en faveur de tous les enfants en Bulgarie et dans le monde. Une approche intégrée, comprenant la mobilisation de ressources, la responsabilité sociale des entreprises et le plaidoyer, permettra de développer davantage l'engagement des entreprises

avec le secteur des affaires. L'UNICEF mettra à profit les fonds provenant de ses quelque 30 000 donateurs individuels mensuels actuels et la communication en faveur du changement social pour créer un groupe de défenseurs des enfants. Parallèlement, l'organisation continuera d'aider le gouvernement, les autorités locales et les ONG à exploiter les ressources de l'Union européenne et connexes.

35. Le programme de coopération entre le gouvernement de la Bulgarie et l'UNICEF contribuera à faire avancer les droits de l'enfant au sein de l'Union européenne, dans la région et dans le monde, en renforçant la coopération horizontale et l'aide publique au développement et en les reliant aux questions relatives aux enfants. L'UNICEF aidera le gouvernement et les partenaires issus de la société civile à mettre en œuvre le Programme pour l'aide au développement et l'aide humanitaire en produisant des connaissances, en documentant les bonnes pratiques et en partageant l'expertise et l'expérience de la Bulgarie avec d'autres pays. Une des priorités sera de faciliter la coopération bilatérale avec les pays des Balkans occidentaux et de la région de la mer Noire. En 2018, la Bulgarie assurera la présidence du Conseil de l'Union européenne et profitera de l'occasion pour influencer le dialogue politique de l'UE en ce qui concerne les questions relatives aux enfants, avec comme objectif de les placer en tête de l'agenda politique.

Efficacité du programme

36. Cette composante comprendra des activités relatives à la coordination et à la mise en œuvre du partenariat entre le pays et l'UNICEF, et offrira un soutien transversal à tous les domaines du programme.

Tableau budgétaire récapitulatif

<i>Composante du programme</i>	<i>(en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Développement de la petite enfance et soins aux enfants	1 215	4 300	5 515
Éducation et apprentissage préscolaire inclusifs	750	3 000	3 750
Prévention de la violence, protection des victimes et accès de tous les enfants à la justice	500	2 750	3 250
Partenariats pour le suivi, la communication et la promotion des droits de l'enfant en Bulgarie et dans le monde	500	1 200	1 700
Efficacité du programme	1 250	250	1 500
Total	4 215	11 500	15 715

Programme et gestion des risques

37. Le présent descriptif de programme de pays souligne les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et internationaux, et constitue le premier outil de reddition de

comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources attribuées au programme au niveau du pays. La responsabilité des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme de l'organisation et les politiques et procédures opérationnelles.

38. L'équipe de gestion de pays de l'UNICEF coordonnera la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme de pays et garantira sa conformité avec les politiques et les procédures opérationnelles ainsi qu'avec le programme de l'UNICEF. Les plans de travail seront établis avec les partenaires nationaux afin de rendre le programme opérationnel et leur suivi fera l'objet d'examen réguliers.

39. Les principaux risques tiennent à l'instabilité politique, à la détérioration de la situation économique et financière du pays, aux catastrophes naturelles ou aux crises humanitaires. Afin de les atténuer, l'UNICEF s'entourera d'un large éventail de partenaires pour soutenir la mobilisation de ressources en faveur des enfants et pour garantir le suivi régulier des risques de catastrophe et des situations d'urgence ainsi que l'évaluation de leur incidence potentielle.

Suivi et évaluation

40. Les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du programme de pays feront l'objet d'un suivi à l'aune des indicateurs du cadre de résultats et de ressources à l'occasion des réunions d'examen semestrielles et annuelles rassemblant l'ensemble des partenaires clés, qui serviront également de plateformes pour la planification, l'évaluation et les ajustements communs du programme.

41. Les enquêtes, les évaluations indépendantes et la recherche contribueront à mieux faire comprendre les situations, les vulnérabilités et les normes sociales spécifiques aux enfants et aux adolescents dans les domaines prioritaires, en particulier la prévention de la violence, l'accès à la justice, ainsi que le développement et l'engagement des adolescents. Les principales évaluations prévues couvriront le développement de la petite enfance (services de visite à domicile) et l'enseignement (programmes d'éducation préscolaire et scolaire inclusive) et seront réalisées avec le gouvernement et les partenaires pertinents. Leurs conclusions éclaireront l'élaboration des politiques et la programmation et étayeront la coopération horizontale avec d'autres pays.

42. L'UNICEF collaborera avec les partenaires nationaux et d'autres organismes des Nations Unies pour soutenir les systèmes nationaux en matière de recueil de données et les capacités à étayer le suivi solide des buts et des engagements nationaux et internationaux, y compris les objectifs de développement durable.

Annexe

Cadre de résultats et de ressources

Programme de coopération entre le gouvernement de la Bulgarie et l'UNICEF, 2018-2022

Articles de la Convention relative aux droits de l'enfant : 2, 6, 9, 12, 19, 20, 22, 23, 24, 28, 37, 39 et 40

Priorités nationales : Stratégie nationale pour l'enfance, Vision nationale de désinstitutionnalisation, Stratégie nationale pour la santé, Stratégie nationale visant à réduire l'abandon scolaire précoce, Programme national pour la prévention de la violence ; objectifs 4 (éducation) et 5 (lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale) d'Europe 2020 ; objectifs de développement durable 1, 3, 4, 5, 8, 10, 16 et 17

Domaines d'activité associés au projet de Plan stratégique de l'UNICEF 2018-2021¹ : 1. Survie et développement de l'enfant, 2. Apprentissage de tous les enfants, 3. Protection de tous les enfants contre la violence et l'exploitation, et 4. Équité des chances pour tous les enfants

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) ressources ordinaires (RO) autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
Résultat 1 : En 2022, les garçons et les filles, en particulier les plus défavorisés, bénéficient d'un environnement familial et social favorable à un haut niveau de développement, de santé, d'apprentissage et de bien-être.	Proportion de familles défavorisées ² ayant des enfants âgés de 0 à 2 ans qui reçoivent un soutien et des conseils ciblés en matière de promotion du développement de la petite enfance (DPE) DR (2016) : 1 % C (2022) : au moins 30 %	Enquêtes nationales représentatives	Le cadre de politique nationale est consolidé afin d'assurer un accès équitable aux services et l'appui au DPE pour tous les enfants. Le renforcement des systèmes de protection sociale et de l'enfance consolide les interventions visant à garantir le droit de chaque enfant à vivre dans un cadre familial attentionné et porteur.	Parlement, Ministère du travail et de la politique sociale, Ministère de la santé, Ministère de l'éducation et des sciences, Ministère de l'intérieur, Ministère des finances, Office public de la protection de l'enfance, Agence nationale pour les réfugiés, Agence	1 215	4 300	5 515
	Nombre d'enfants accédant chaque année au système de soins formel (ventilé par sexe, âge, handicap, statut de réfugié et de migrant) DR (sept. 2015): 2 918 enfants	Agence d'assistance sociale					

¹ La version définitive du Plan stratégique de l'UNICEF 2018-2021 sera présentée au Conseil d'administration pour approbation à l'occasion de la deuxième session ordinaire de 2017.

² On entend par « familles défavorisées » les familles vivant dans la pauvreté d'après les données nationales recueillies dans le cadre des statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie.

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) ressources ordinaires (RO) autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
	C (2022) : réduction de 10 %			d'assistance sociale, médiateur, Association nationale des municipalités, Administrations des districts, municipalités, représentation de la Communauté européenne, Nations Unies, milieu universitaire, instituts de recherche, organisations non gouvernementales (ONG), médias, secteur privé, enfants, adolescents, organisations professionnelles			
Résultat 2 : En 2022, les garçons et les filles, en particulier les plus défavorisés, sont scolarisés et bénéficient de pratiques et de politiques éducatives améliorées, inclusives et tenant compte de la problématique hommes-femmes.	Taux d'enfants en âge de fréquenter l'école qui ne sont pas scolarisés, par sexe et niveau d'instruction DR (2015) : préscolaire (3–4 ans) 26,7 % (filles 26,7 %, garçons 26,7 %) préscolaire (5–6 ans) 17,6 % (filles 18,2 %, garçons 17,1 %) primaire 5,1 % (filles 5,2 %, garçons 5 %) premier cycle du secondaire 4,5 % (filles 5 %, garçons 4 %) C (2022) : préscolaire (3–4 ans) 20 % préscolaire (5–6 ans) 10 %	Institut de statistique de l'UNESCO, Institut national de statistique	Existence de mécanismes éprouvés pour la mise en œuvre de pratiques inclusives et de professionnels formés pour soutenir l'enseignement inclusif dans les maternelles et les établissements scolaires. Mise à disposition du gouvernement d'un modèle chiffré et ayant fait l'objet d'une évaluation permettant aux enfants de moins de 5 ans issus de familles défavorisées d'accéder à l'éducation préscolaire.	Ministère de l'éducation et des sciences, Ministère de la santé, Directions régionales de l'éducation, Centres régionaux de ressources, Association nationale des municipalités, Association des districts, municipalités, ONG, universités,	750	3 000	3 750

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) ressources ordinaires (RO) autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
	<p>primaire 3 % premier cycle du secondaire 3 %</p> <p>Nombre d'employés dédiés au sein des établissements scolaires et des maternelles (par exemple, psychologues scolaires, enseignants et orthophonistes) disponibles pour s'occuper des enfants ayant besoin d'aide DR (2016) : 1 963 C (2022) : 4 500</p> <p>Jeunes quittant prématurément l'école ou une formation, par sexe DR (2015) : 13,4 % (filles 13,4 %, garçons 13,3 %) C (2022) : 11 %</p>	<p>Ministère de l'éducation et des sciences</p> <p>Eurostat, Institut national de statistique</p>	<p>Existence de mesures multidisciplinaires (par exemple, la prévention des grossesses précoces et la violence à l'école) visant à réduire le taux d'abandon scolaire en mobilisant un soutien communautaire.</p>	<p>établissements scolaires, maternelles, représentation de la Communauté européenne, Nations Unies, Banque mondiale, enfants et adolescents, médias, secteur privé</p>			
<p>Résultat 3 : En 2022, les services sociaux, le système de protection de l'enfance et l'administration de la justice sont plus efficaces en matière de prévention de la violence, de protection des enfants victimes et d'accès à une voie de recours en temps opportun pour les enfants intervenant dans une procédure judiciaire, y compris dans les situations humanitaires.</p>	<p>Nombre de cas de violence à l'égard des enfants identifiés, signalés et traités DR (2015) : 3 741 cas signalés et 1 839 traités dans les services de protection de l'enfance C (2022) : au moins 4 677 cas signalés et au moins 2 299 traités</p> <p>Existence d'une formation de routine et de qualité, institutionnalisée et spécialisée, aux droits des enfants intervenant dans des procédures juridiques pour les fonctionnaires de police, les</p>	<p>Données de l'Agence d'assistance sociale et de l'Office public de la protection de l'enfance</p> <p>Ministère de la justice</p>	<p>Les institutions nationales mettent en œuvre des stratégies visant à prévenir la violence à l'égard des enfants, et les services tenant compte des disparités entre les sexes portent une attention complète aux enfants victimes.</p> <p>Le système de justice pour mineurs respecte les droits de l'enfant, et un large éventail de mesures de remplacement facilitent l'éducation et l'intégration sociale des enfants en conflit avec la loi.</p> <p>Les garçons et les filles intervenant dans des procédures judiciaires bénéficient des capacités renforcées</p>	<p>Parlement, Ministère du travail et de la protection sociale, Ministère de l'intérieur, Ministère de la justice, Ministère de l'éducation et des sciences, Ministère de la santé, Ministère des finances, Procureur général, système judiciaire, Office public de la protection de l'enfance, Agence</p>	500	2 750	3 250

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) ressources ordinaires (RO) autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
	<p>procureurs, les juges et les avocats ayant affaire à des enfants dans le cadre d'une procédure judiciaire DR (2017) : aucun C (2022) : institutionnalisation d'une formation de routine, spécialisée et de qualité aux droits des enfants intervenant dans une procédure judiciaire dans les établissements pertinents pour les fonctionnaires de police, les procureurs, les juges et les avocats</p> <p>Le système judiciaire est conforme aux normes minima énoncées dans les règles des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (Règles de Beijing) DR (2016) : conformité partielle C (2022) : conformité totale</p>	Ministère de la justice	des fonctionnaires de police, des procureurs, des juges et des avocats ainsi que de l'établissement de procédures adaptées aux enfants.	nationale pour les réfugiés, Agence d'assistance sociale, médiateur, tribunaux régionaux et de district, associations du barreau, Association nationale des municipalités, Administrations des districts, municipalités, représentation de la Communauté européenne, Nations Unies, milieu universitaire, instituts de recherche, ONG, médias, enfants, adolescents, organisations professionnelles			
Résultat 4 : En 2022, le renforcement des partenariats avec les institutions publiques, la société civile, les médias, le secteur privé, les enfants et les adolescents permettent de promouvoir, de communiquer et de surveiller les droits de l'enfant dans ce domaine, tandis que la Bulgarie contribue de plus en plus	Les institutions publiques, les institutions de défense des droits de l'homme, et les réseaux de défense des droits de l'enfant de la société civile surveillent et dénoncent régulièrement les violations des droits de l'enfant DR (2016) : le suivi des droits de l'enfant et le signalement des violations à cet égard ne sont pas axés sur l'équité et excluent les enfants les plus vulnérables et les plus	Données et rapports des institutions gouvernementales, du bureau du médiateur et d'autres institutions de défense des droits de l'homme, et des organisations de la société civile	<p>Les institutions publiques, les autorités locales, la société civile et les professionnels mettent au point et utilisent des mécanismes efficaces de suivi des droits de l'enfant.</p> <p>Les institutions publiques et les ONG ont une capacité accrue à soutenir la coopération horizontale et à utiliser les ressources de l'aide publique au développement pour faire avancer les droits de l'enfant.</p>	Parlement, Ministère des affaires étrangères, ministères de tutelle, Institut national de statistique, médiateur, institutions nationales de défense des droits de l'homme, ONG, Association nationale des	500	1 200	1 700

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) ressources ordinaires (RO) autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
à faire progresser les droits de l'enfant à l'échelle mondiale.	difficiles à atteindre C (2022) : le suivi des droits de l'enfant et le signalement des violations sont axés sur l'équité et incluent les enfants les plus vulnérables Nombre de plaintes annuelles déposées par des enfants auprès du bureau du médiateur prises en compte/auxquelles une suite est donnée DR (2016) : 6 C (2022) : au moins 30		Les médias, les ONG, les professionnels, les enfants et les adolescents participent à des alliances axées sur la communication et la promotion des questions relatives aux droits de l'enfant. Les parties prenantes du secteur privé soutiennent les progrès accomplis en matière de droits de l'enfant et apportent des ressources supplémentaires pour venir en aide aux enfants et aux adolescents les plus vulnérables en Bulgarie et dans le monde.	municipalités, Administrations des districts, municipalités, organismes des Nations Unies, représentation de la Communauté européenne, Banque mondiale, milieu universitaire, établissements scolaires, universités, organisations professionnelles, enfants et adolescents, instituts de recherche, médias, entreprises partenaires, donateurs individuels et sympathisants, petites et moyennes entreprises			
	Nombre de partenariats œuvrant à la communication et à la promotion des droits de l'enfant DR (2017) : 10 C (2022) : 15	Accords de partenariat, suivi des médias, Hootsuite, Google analytics et systèmes semblables					
	Contributions du secteur privé (entreprises partenaires et particuliers) au programme de pays DR (2013–2017) : 8 730 000 BGN (lev, monnaie bulgare) C (2022) : à définir au cours du 3 ^e trimestre 2017	Données financières					
Résultat 5 : Le programme de coopération de pays obtient des résultats pour les enfants conformes aux normes de qualité.	Le programme de pays est a) conçu, b) coordonné, c) géré et d) soutenu de manière efficace DR : oui C : non	Réunions d'examen annuelles et semestrielles avec les partenaires ; évaluations et bilans conjoints avec les	Les orientations, les outils et les ressources nécessaires pour élaborer et gérer de manière efficace et efficiente le programme sont à la disposition de l'UNICEF et de ses partenaires. Les orientations, les outils et les	L'ensemble des partenaires de l'UNICEF en Bulgarie	1 250	250	1 500

<i>Résultats de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Partenaires principaux, cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) ressources ordinaires (RO) autres ressources (AR)</i>		
					<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
		partenaires.	<p>ressources permettant de générer, d'analyser et d'utiliser de manière efficace les informations statistiques et qualitatives nécessaires au système de suivi des droits de l'enfant sont disponibles dans le pays.</p> <p>Les orientations, les outils et les ressources nécessaires à une communication efficace portant sur des questions relatives aux droits de l'enfant avec les parties prenantes sont à la disposition de l'UNICEF et de ses partenaires.</p> <p>Des stratégies visant à traiter des questions transversales relatives aux droits de l'enfant sont élaborées et appliquées tout au long du programme de coopération.</p>				
Total des ressources					4 215	11 500	15 715